

DÉPARTEMENT
S A V O I E
CANTON
BOURG-SAINT-MAURICE
COMMUNE
T I G N E S

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

N° 012 du 09 mars 2022

Application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution au Maire.

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE SOUTÈNEMENT SUR LA COMMUNE DE TIGNES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°D2020-05-01 du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2022 du budget principal de la Commune,

Considérant la nécessité de disposer d'un prestataire pour la réalisation des travaux de terrassement et de soutènement sur la Commune de Tignes,

Considérant que le présent marché a pour objet de confier au prestataire les travaux de terrassement et de soutènement (enrochements et gabions) sur la Commune de Tignes, comprenant l'exécution des fournitures et des prestations nécessaires, en particulier :

- L'installation de chantier comprenant chargement, déchargement, transport, amenée à pied d'œuvre, déplacement sur le chantier de tout matériel, engins, repli en fin de chantier et remise en état des lieux,
- La préparation du chantier d'après les plans ou les indications fournis par le Maître d'œuvre,
- Le décapage de terre végétale et la mise en dépôt défini par le Maître d'œuvre,
- Les terrassements comprenant les déblais, décaissement aux cotes définies par le Maître d'œuvre, fourniture pour mise en remblais, mise en forme, réglage, compactage des matériaux,
- Les réseaux de drainage comprenant les fouilles en tranchée, la fourniture et la mise en œuvre des matériaux drainants, la fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires au chantier défini par le Maître d'œuvre,
- La réalisation d'enrochements ou de gabions formant soutènement,
- La fourniture de matériaux,

Considérant la consultation des entreprises pour les travaux de terrassement et de soutènement sur la Commune de Tignes, lancée le 29 septembre 2021 dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA), définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation l'offre de la société BRUNO TP SAS, sise Zone Artisanale de Verney-Viclaire à SAINTE FOY TARENTOISE (73640) s'est révélée être la mieux disante,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande n°TIG21-14TRA relatif aux travaux de terrassement et de soutènement sur la Commune de Tignes, avec la société BRUNO TP SAS, sise Zone Artisanale de Verney-Viclaire à SAINTE FOY TARENTOISE (73640), avec un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

ARTICLE 2 : La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée de quatre (4) ans. Le marché peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, chaque année à date anniversaire, sans indemnité, avec un préavis de 3 mois envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 3 : De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune, chapitre 21, comptes 2128 et 2188.

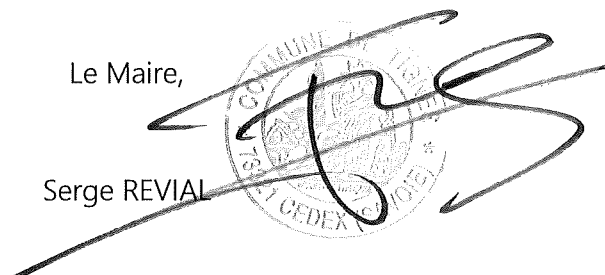
ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tignes, le 09 mars 2022

Le Maire,

Serge REVIAL

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE TIGNES' and 'CEDEX' and features a central emblem. The signature is written in a cursive style.